



Église Saint-Eugène

160, rue Saint-Alphonse

Direction de l'aménagement
et du développement durable – 2024

Photos et textes © SCAP



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

La paroisse de Saint-Eugène, dont le territoire fut détaché de ceux des paroisses de Sainte-Famille et de Saint-Odilon, a été érigée en 1949. Le premier curé résident, l'abbé Lucien Gélinas, se consacre dès 1950 à la construction d'une église pour laquelle l'architecte Jean-Louis Caron a été retenu. Les plans sont alors dressés et la construction est terminée vers la fin de l'année 1951.

L'église Saint-Eugène appartient au type d'église-soubassement rencontré assez fréquemment dans la région. Elle est dressée sur un haut soubassement et présente un volume rectangulaire simple à toit plat créant un bâtiment modeste. Ces lieux de culte étaient généralement érigés comme première église d'une nouvelle paroisse dans l'attente que l'on construise plus tard une église plus somptueuse.

L'extérieur de l'église exprime un traditionalisme bien ancré dans la région de Trois-Rivières. L'ensemble propose un bâtiment qui repose sur des fondations relevées du sol, à la composition symétrique et au système constructif lourd qui lui procure une allure monumentale. L'entrée de l'église est marquée par le clocher déposé sur la toiture plate, le jeu du parapet et le large escalier d'accès. Les façades présentent des surfaces lisses et sans saillies et sont revêtues de deux rangs de brique peignée, rappelant la vocation industrielle de Trois-Rivières. L'extérieur est libre d'ornementation mis à part quelques jeux de briques et insertions de pierre au pourtour des ouvertures.



La même sobriété et le même conservatisme peuvent s'observer à l'intérieur de la construction. La structure de béton demeure apparente, laissant voir les colonnes, les pilastres et les poutres du toit plat dans la nef. Les murs en maçonnerie porteuse sont constitués de blocs de béton et de deux rangs de briques.

Le plan de l'église est fort simple et la plupart des composantes de l'église traditionnelle s'y retrouvent. Il est composé d'un volume rectangulaire parfait ayant en son centre la nef et une pièce carrée dans chacun des quatre coins. Les grandes ouvertures inondent la nef de lumière naturelle, adoucie par l'utilisation d'un vitrage ambré. La balustrade ainsi que le lambris de bois sur les murs ont été dessinés par l'architecte Jean-Louis Caron. Le maître-autel et son retable sont animés par la mixité des essences de bois, qui crée des motifs polychromes intéressants. Le grand crucifix est l'œuvre de Léo Arbour, artiste de Pointe-du-Lac ayant réalisé plusieurs sculptures pour diverses églises trifluviennes. La statue de la Sainte Vierge est de l'artiste Sylvia Daoust.

L'église Saint-Eugène est représentative de son époque – après la Deuxième Guerre mondiale –, qui a vu l'éclosion des banlieues et la nécessité de construire des lieux de rencontre plus modestes dans les couronnes des villes. Bien qu'elle ne présente pas de grand intérêt patrimonial, ne s'imposant pas sur le plan de sa valeur artistique ni sur le plan de son architecture, elle possède un grand potentiel d'adaptation communautaire.

Notes historiques

1949 :

- Fondation de la paroisse de Saint-Eugène.

1950-1951 :

- Construction de l'église selon les plans de l'architecte Jean-Louis Caron.

1975 :

- Construction du presbytère sur le terrain avoisinant celui de l'église.

2017 :

- Désacralisation et vente de l'église au Centre de solidarité Saint-Eugène et conversion de l'église en locaux communautaires pour différents organismes. La paroisse de Saint-Eugène est dissoute et les fidèles sont répartis selon leur lieu de résidence.

2018 :

- Démolition du presbytère situé au 152, rue Saint-Alphonse.

2019 :

- Construction d'immeubles à logements sur la parcelle où se trouvait le presbytère.

Caractérisation

Bâtiments

Église Saint-Eugène

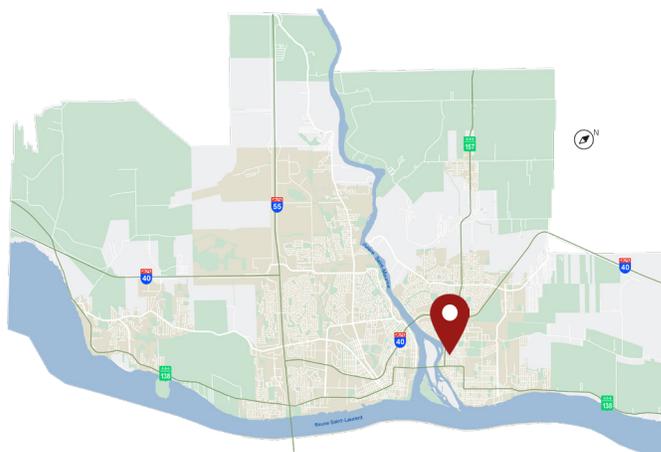
- Typologie architecturale : traditionalisme
- Année de construction : 1951
- Architecte : Jean-Louis Caron
- Principal matériau : brique

Presbytère

- Typologie architecturale : bungalow
- Valeur patrimoniale : aucune
- Année de construction : 1975
- Architecte : inconnu
- Principal matériau : vinyle



Ancien presbytère (2002).



Terrain

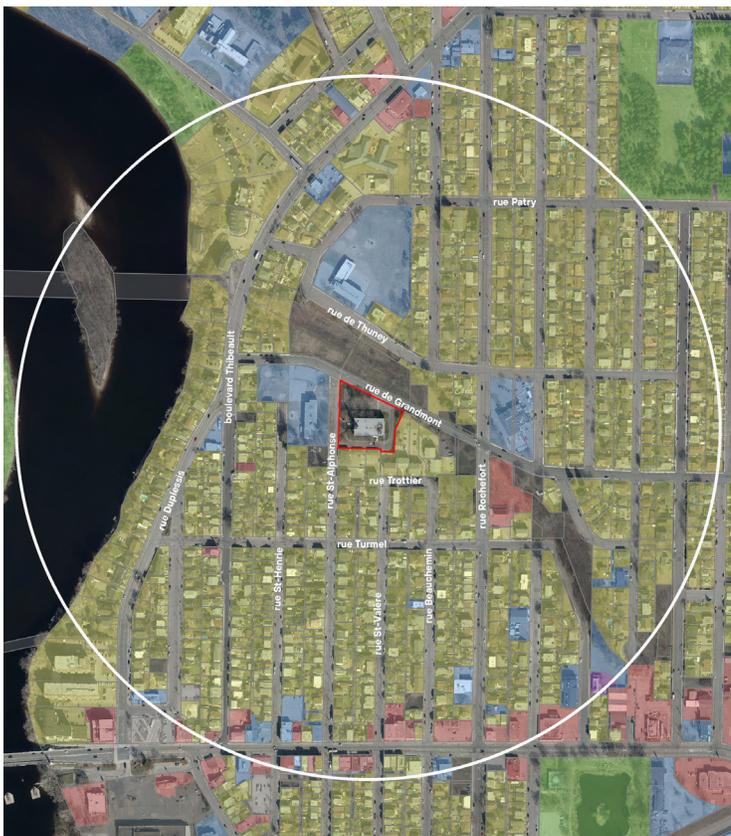
- Superficie du lot :
 - Lot 6 347 186 : 6 499,7 m²
- Caractéristiques particulières :
 - Le terrain est sur un coin de rue et le parvis de l'église donne directement sur la rue Saint-Alphonse.
 - Le pourtour du bâtiment est bordé d'arbres.

Règlementation

- Zonage : PIL-4135
- Dominance de la zone : publique et institutionnelle locale

Contexte

L'église Saint-Eugène se trouve au cœur d'un vieux quartier résidentiel situé dans ce qu'on appelle communément le Bas-du-Cap. Le milieu environnant comporte près de 90 % d'immeubles à fonction résidentielle de densités diverses. Des résidences unifamiliales et des immeubles multilogements tels des duplex, triplex ou quadruplex, ainsi que des immeubles à logements de plus forte densité, accueillent une population de plus de 2500 habitantes et habitants dans un rayon de 500 mètres autour de l'église, pour une densité nette d'environ 22 logements par hectare. La rue Fusey se situe à proximité, avec plusieurs commerces et services. On trouve aussi quelques résidences pour personnes âgées, des écoles et maison des jeunes dans le secteur. Les personnes âgées de 14 ans ou moins comptent pour 11 % de la population, et celles de 65 ans et plus, pour 37 %. Le secteur est faiblement desservi en parcs et en espaces verts, mais la plupart des immeubles résidentiels possèdent une cour végétalisée.



Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologies architecturales dominantes	Unifamiliale et plex
Nombre d'étages moyen	2 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 37 % 14 ans et moins : 11 %
Densité moyenne	22 logements/hectare Densité forte
Indice de canopée	14 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	■ Institutionnel
■ Résidentiel	■ Industriel
■ Commercial	■ Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal

Programme particulier d'urbanisme (PPU) ●

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Programmes de subvention ●

Principales orientations

- Confirmer l'intérêt architectural de certains secteurs en misant sur la préservation de la qualité et de l'homogénéité architecturale qui caractérise le secteur ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Réaliser des interventions respectant les caractéristiques de la typologie architecturale du bâtiment sur lequel elles sont effectuées et les caractéristiques du milieu ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la réglementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

L'église Saint-Eugène possède une valeur patrimoniale moyenne, essentiellement fondée sur sa valeur d'usage ainsi que sur le fait qu'elle constitue un exemple d'église-soubassement à un caractère temporaire. Il est toutefois important de conserver son volume, la forme du toit, la tour-clocher et les quelques éléments d'ornementation.

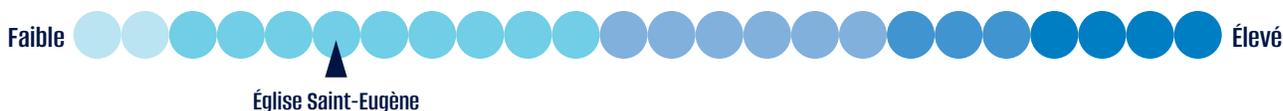
Potentiel de conversion

L'église Saint-Eugène possède un grand potentiel d'adaptation communautaire, notamment pour l'usage pour lequel il a été converti en 2018. D'autres usages servant à la population pourraient également s'y prêter.

Potentiel de redéveloppement du site

Une partie de la parcelle a déjà accueilli la construction d'immeubles à logement. De l'autre côté de l'église, une partie du stationnement pourrait être redéveloppée de manière cohérente avec la forme du lot, à l'intersection des rues de Grandmont et Saint-Alphonse.

Indice de valeur globale :



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation. (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Faible (E)
Valeur patrimoniale (ville)	Moyenne
État d'authenticité	Bon

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique

Architecturale

Artistique

Emblématique

Historique

Paysagère



Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.